**L’association « Salon d’Arts Plastiques de La Rochelle »**

Mlle TOULOUSE Christiane – Présidente d’Honneur

Mr RAT Philippe – Président - Phone: 0033 6 19 94 75 16

Mr Bernard MEUNIER – Secrétaire Général – Phone: 0033 6 81 11 26 33

**BULLETIN à réexpédier en urgence par La Poste ou par Courriel**

**Adresse centralisée pour les inscriptions =** **Mr RAT Philippe – 20 Rue de la Mousson – 17140 LAGORD – France.**

**Courriel :** salonartsplastiqueslr@gmail.com (SALONARTSPLASTIQUESLR@GMAIL.COM)

Philippe.rat38@gmail.com (PHILIPPE.RAT38@GMAIL.COM )

**Organise**

**La 2ème EXPO Internationale 2022 d’Arts Plastiques de LA ROCHELLE**

**La** **salle de l’Oratoire – Rue Albert 1er – 17000 La Rochelle – au centre-ville de La Rochelle.**

**Exposition du Jeudi 20 Octobre au Vendredi 4 Novembre 2022 avec 300 artistes.**

Cette manifestation sera placée sous la présidence et le parrainage de nombreuses personnalités présentes au vernissage : Maire de La Rochelle, Député de la Charente Maritime, Président du Conseil Départemental, Président de la Chambre de Métiers et de l’Artisanat de la Charente Maritime…

# REGLEMENT

# 1 – Tendances artistiques

Toutes les techniques et tendances sont admises : peinture, aquarelle, sculpture, tapisserie, dessin, collage, patchwork, photo, émail, vitrail, raku, céramique…

# 2 – Sélection :

Pour cette 2ème EXPO Internationale, compte tenu du nombre maximum d’œuvres présentées de 300 tableaux et 50 sculptures, une sélection sera faite parmi les artistes professionnels possédants **obligatoirement un numéro de SIRET, ADAGP, ou un document d’enregistrement pour les artistes professionnels dans leur Pays d’origine**.

# 3 – Accrochage :

Les organisateurs assurent l’installation de l’exposition sous l’autorité du Président. Le placement des œuvres ne pourra en aucun cas être contesté ou modifié. Chaque œuvre doit être munie d’accessoires nécessaires à l’accrochage. **Une carte de visite doit être impérativement disposée par chaque exposant au dos de leur œuvre, faute de quoi l’œuvre pourrait être refusée à l’enregistrement.**

# 4 – Frais de Participation :

**Pour les tableaux :**(***vous* devez *compléter le formulaire d’inscription pour le détail de vos œuvres***)

Frais de participation **: largeur maximum 100 cm cadre inclus – hauteur maximum 150 cm maximum cadre inclus - Uniquement les cadres simples et caisses américaines de base seront acceptées.**

 **100 € par œuvre** comprise entre 06 et 15 figures (41ht x 33 cm au 65ht x 54cm)

 **120 € par œuvre** comprise entre 20 et 30 figures (73ht x 60 cm au 92ht x 73cm)

 **150 € par œuvre** comprise entre 40 et 60 figures (100ht x 81 cm au 130ht x 97cm)

 Les artistes auront la possibilité de présenter plusieurs œuvres, suivant les conditions ci-dessus – limitées à 4 tableaux maximum qui seront validés par le comité de sélection au cours des inscriptions et au plus tard le dimanche 26 Juin 2022.

**Pour les sculptures : Céramique, Émail, Raku, Vitrail… :** (***vous* devez *compléter le formulaire d’inscription pour le détail de vos œuvres***)

Frais de participation de 80 € par œuvre –. Format maximum 70 cm de hauteur sur stèle de 35 x 35 cm - Le poids maximum sera de 30 kg – Concernant les œuvres posées au sol la hauteur maximum sera de 160cm et ne dépassant pas 30 kg ou demander un accord. Quatre jeux de 5 stèles métalliques noires gigognes seront mis à disposition des sculpteurs qui le demanderont et les réserverons - Les formats des plateaux d’un jeu de 5 stèles sont de 26x26, 30x30, 34x34, 38x38 à 42x42.

# 5 – Nombre et format des œuvres :

Pour les peintres, liciers, photographes… : **L’artiste peut exposer une ou plusieurs œuvres** (voir l’article 4 pour les frais de participation et le bulletin d’inscription pour y inscrire vos détails). Les diptyques et triptyques ne sont pas autorisés.

Pour les sculpteurs, céramistes, émailleurs, maitres verrier … : **L’artiste peut exposer une ou plusieurs œuvres** (voir l’article 4 pour les frais de participation et le bulletin d’inscription pour y inscrire vos détails). **Chaque artiste fournira ses stèles de 35x35 cm maximum et de 110 cm de hauteur maximum.** Des stèles de notre association sont disponibles pour réservation – voir article 4.

# 6 – Assurance :

Chaque exposant est sensé avoir souscrit sa propre assurance pour cette EXPO internationale. L’association n’étant que détenteur et non dépositaire des œuvres reçues au sens du code civil, aucune responsabilité ne pourra lui être attribuée en cas de vol, incendie, avarie, perte ou détérioration des œuvres pendant leur séjour à la salle de l’Oratoire ou pendant le transfert. Chaque exposant déclare renoncer à tout recours contre l’association en cas d’avaries corporelles ou matérielles de quelques natures que ce soit. Une surveillance rigoureuse sera néanmoins assurée pendant l’exposition.

Attention : les aquarelles et autres œuvres sur papier doivent avoir un encadrement léger et rigide et être protégées par un verre minéral. Le verre ordinaire est accepté sous la seule responsabilité de l’exposant.

# 7 – Pourcentage :

Chaque exposant peut mettre ses œuvres à la vente. L’Association percevra un pourcentage de **10% sur le montant des ventes.**

# 8 – Certificat d’Exposition :

Chaque artiste recevra un **Certificat d’Exposition**.

# 9 – Transport et expédition des œuvres :

Nous conseillons l’envoi des œuvres par La Poste en colissimo pour La France Métropolitaine y compris la Corse, Monaco et l’Andorre ; Nous contacter directement pour autres destinations.

**Maximum de poids autorisé par colis : 30 kg**. Pour les réexpéditions des œuvres par La Poste en colissimo, **faire un chèque d’un montant de 50€ par colis**, pour les réexpédier, **voir le bulletin d’inscription pour le détail du chèque à mentionner**.

Envoyez vos colis à

**Monsieur Philippe RAT – 20 Rue de la Mousson - 17140 – LAGORD - France.**

**Téléphone mobile : 0033 6 19 94 75 16**

Expédiez-vos œuvres entre **le 01 et 11 Octobre 2022**. Pour la réexpédition éventuelle en colissimo, vous devez impérativement envoyer un chèque libellé au nom du **« Salon de La Rochelle »** pour que la candidature soit acceptée.

Ce chèque doit être expédié avec vos documents d’inscription à l’adresse de Mr RAT (en tête de ce document) et sera évidemment retourné à l’artiste en cas de vente de l’œuvre ou de la récupération par l’exposant.

**Si vous décidez pendant ou à la fin du salon le retour de vos œuvres par voie postale (et que vous ne nous avez pas remi votre emballage et colis) , l’Association sera de ce fait obligée de confectionner un emballage et colis ; des frais forfaitisés à 50 euros (pour un emballage des œuvres et la confection d’un colis) seront appliqués par colis en sus des frais de retour des œuvres.**

# 10 – Dépôt des œuvres par vos soins : salle de l’Oratoire – Rue Albert 1er – 17000 La Rochelle

**-** **Lundi 17 Octobre 2022 : 9h00 à 21h00 sans interruption**

**- Mardi 18 Octobre 2022 : 9h00 à 21h00 sans interruption – dernier délai du dépôt de vos œuvres.**

**- Pour livrer vos œuvres avant ces dates, contactez Monsieur RAT par courriel** philippe.rat38@gmail.com**.**

# 11 – Remise de Prix :

La réception pour la remise des prix est organisée par l’Association « Salon d’Arts Plastiques de La Rochelle » et se déroulera **le Jeudi 20 Octobre 2022 à 18h00,** dans la **salle de l’Oratoire – Rue Albert 1er – 17000 La Rochelle.**

**La remise de quelques Distinctions par les Elus et plusieurs prix par l’Association et par nos partenaires est prévue lors de cette réception. Les décisions du Jury sont irrévocables et sans appel.**

**Attention, l’accès à la salle pourra être limitée en fonction des règles sanitaires en vigueur.**

# 12 – Permanences et Visites :

L’Association effectuera les permanences et surveillance de la salle d’exposition afin que les œuvres exposées soient sous un contrôle attentionné et vigilant pour éviter vol et dégradation. Toutefois, les artistes sont vivement invités à participer à ces permanences – prendre contact avec l’association par courriel : contact@porcelana.fr

# 13 – Hébergement en Centre-Ville :

Pour ceux qui désirent une chambre d’hotel, voir avec [www.airbnb.fr](http://www.airbnb.fr) ou [www.booking.fr](http://www.booking.fr)

A titre d’exemple vous avez ci-après quelques hôtels du centre-ville : IBIS La Rochelle Centre Historique – 3 étoiles ; ATLANTIC - 3 étoiles ; FRANCOIS 1er - 3 étoiles ; Le Yachtman - 3 étoiles ; IBIS Style – à la tour de l’Horloge – 3 étoiles ; La Fabrique – 3 étoiles ; IBIS La rochelle Vieux Port – 3 étoiles.

# 14 – Pandémie de coronavirus (COVID-19)

Si la Pandémie persiste à la période de cette 2ème EXPO Internationale, les mesures sanitaires pour l’accès à la salle d’exposition seront appliquées dans le respect strict des décrets en vigueurs aux dates de l’exposition.

Cette exposition pourra être annulée indépendamment de notre volonté soit par la Municipalité ou par décret au début ou pendant le salon.

**Les frais d’inscriptions ne seront pas remboursés si les œuvres sont en exposition car toutes les dépenses seront à ce stade engagées.**

# 15 – Retrait des œuvres par vos soins : salle de l’Oratoire – Rue Albert 1er – 17000 La Rochelle

**Impérativement les jours suivants :**

**- Vendredi 04 Novembre 2022 : à partir de 14h00 jusqu’à 21h00.**

**- Samedi 05 Novembre 2022 : de 9h00 à 21h00 sans interruption.**

**- Dimanche 06 Novembre 2022 : de 9h00 à 12h00 - dernier délai .**

- Les œuvres devant être réexpédiées par voie postale seront envoyées dans les deux semaines suivantes, soit du Lundi 07 au Samedi 19 Novembre 2022.

Bonne fin d’année artistique et surtout Bonne Année Artistique 2021 et 2022.

Au Plaisir de vous revoir et vous recevoir.

C. TOULOUSE , P. RAT, B. MEUNIER et les Administrateurs.

